

Des industries, des commerces et des institutions se démarquent par leur gestion exemplaire des matières résiduelles

Remise de six nouvelles attestations de performance

Trois-Rivières, le mardi 7 novembre 2006 – À l'occasion d'une cérémonie tenue à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières dans le cadre du *Rendez-vous 2006 sur la gestion des matières résiduelles au Québec* organisé conjointement par RECYC-QUÉBEC et RÉSEAU environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, et le président-directeur général de la société d'État RECYC-QUÉBEC, M. Robert Lemieux, ont remis à six nouveaux établissements des *Attestations de performance ICI ON RECYCLE!* Instauré en 2003 au nom du gouvernement du Québec, ce programme de reconnaissance mis en place par RECYC-QUÉBEC souligne les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté dans leurs établissements des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles, dans le respect de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

À cet égard, le ministre Béchard précise : « *De plus en plus d'entreprises intègrent dans leurs valeurs des principes de responsabilité sociale liés à la gestion responsable de leurs matières résiduelles. Elles font figure de proue et démontrent qu'il est économiquement et socialement rentable de s'ouvrir à une gestion environnementale des matières résiduelles.* »

Les six nouveaux établissements qui reçoivent cette distinction gouvernementale sont :

- Alcoa Limitée, Aluminerie de Baie-Comeau
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- IGA Extra Serge Fleurent
- METRO Sylvio Bouchard inc.
- Pharmacie Céline Plourde, affiliée à Uniprix
- Hôtel Sofitel Montréal

Le président-directeur général de RECYC-QUÉBEC a pour sa part exprimé sa satisfaction : « *Dans un contexte où les efforts de ces établissements se font sur une base tout à fait volontaire, les résultats qu'ils atteignent sont d'autant plus louables. De plus, ils font preuve de solidarité en se joignant aux efforts de la collectivité québécoise pour l'atteinte des objectifs fixés par la Politique pour 2008.* »

Critères d'évaluation

Pour obtenir cette reconnaissance, les établissements doivent respecter plusieurs critères dont le premier est de mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles valorisables. En deuxième lieu, l'établissement doit atteindre trois objectifs de mise en valeur des sept matières suivantes : 70 % des papiers et des cartons; 70 % du bois; 60 % des matières putrescibles; 95 % des métaux; 70 % des plastiques, 95 % du verre et 70 % des matières textiles.

L'Attestation de performance ICI ON RECYCLE! est valable pour une durée de deux ans et les détenteurs peuvent afficher publiquement cette reconnaissance en utilisant le matériel graphique mis à leur disposition par RECYC-QUÉBEC sur leurs outils de communication (sceau sur la papeterie, bannière ICI ON RECYCLE!, etc.). Au terme de cette période de deux années, les établissements attestés seront invités à faire la démonstration du maintien de leur performance environnementale pour renouveler leur attestation.

Les candidatures ont été analysées par un comité composé de personnalités dotées d'une bonne connaissance de la gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Il s'agit de Mme Linda Carbone de l'Association BOMA Québec, spécialisée dans la propriété et la gestion d'immeubles; M. Robert Litzler de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE); M. Gilles Lévesque de Gestion Sandalwood; M. Jacques Fortin de la Corporation de développement économique de LaSalle (CDEL) et de M. Alain Leduc de la Ville de Montréal.

Rappelons que la société RECYC-QUÉBEC relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. La Société est désignée pour coordonner les activités de mise en valeur des matières résiduelles prévues à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

-30-

Source et information :

Pascal D'Astous
Attaché de presse

Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
(418) 521-3911

Sophie Langlois-Blouin
RECYC-QUÉBEC
(418) 643-0394, poste 3243